

Dominique BIDOU

COMMENT L'ENVIRONNEMENT MODIFIE LES PROFILS DES EMPLOIS

Quelques milliers d'emplois

Les prévisions du plan, les études du BIPE, et l'ensemble des prévisionnistes s'accordent sur une croissance de quelques milliers des emplois dans l'environnement, principalement dans les secteurs de l'eau et des déchets. Ce n'est pas négligeable dans un contexte difficile pour l'emploi, mais ce n'est pas non plus une réponse aux très nombreuses demandes de jeunes qui voudraient « travailler dans l'environnement ».

C'est en dehors du champ traditionnel de l'environnement qu'il faut rechercher des gisements nouveaux. On peut distinguer deux cas de figure selon qu'il s'agit d'activités nouvelles ou d'intégration de l'environnement dans des activités traditionnelles.

Des marchés nouveaux

Des activités nouvelles se créent, d'autres se développent. C'est l'évolution normale de la société qui détermine une rotation d'ensemble des activités, en fonction d'une demande sociale qui émerge, se transforme en besoins bien identifiés, puis en marché.

L'environnement est sans doute un axe de développement de nouvelles activités. Les besoins en qualité sanitaire des milieux, en paysages de qualité, en calme, en découverte et en connaissances du monde et de ses richesses, le temps libre et les loisirs, constituent quelques illustrations de besoins qui demandent et demanderont de plus en plus de travail et de savoir faire humains. La difficulté réside en une solvabilité encore incertaine de ces besoins. Le marché de ces « biens et services » n'est pas stabilisé et devra, pour une part, passer par une commande publique. Quels circuits de financement, quels organis-

mes gestionnaires? Il reste un encore du chemin à parcourir, et l'expérience lancée par les ministres chargés de l'environnement et de l'emploi, Messieurs Michel Barnier et Michel Giraud, sous le titre général de « contrat verts », représente une expérimentation en vraie grandeur de ces nouveaux marchés. Il est clair que les politiques qui fonctionnent, en environnement comme ailleurs, sont celles qui disposent de financements réguliers comme c'est le cas pour l'eau et les déchets. On peut parier que d'autres domaines seront progressivement touchés, comme le bruit, la qualité de l'air, ou le paysage. Les flux financiers qui seront créés ou renforcés se traduiront en emplois, parmi lesquels figureront certains véritables professionnels de l'environnement.

Une compétence complémentaire

Paradoxalement, ce sont les secteurs autres que l'environnement qui rechercheront le plus de « compétences » en matière d'environnement. Pour prendre un exemple dans l'actualité récente, les notaires ont consacré leur dernier congrès, à Nantes, à l'environnement. Ce n'est pas leur spécialité, mais pour assurer la loyauté et la sécurité des transactions dont ils sont responsables, ils ont besoin de connaissances en matière d'environnement. Sous quelle forme les notaires vont-ils intégrer une connaissance dans ce domaine, il est trop tôt pour le dire, mais le principe de l'acquisition d'une compétence complémentaire semble acquis. Cet exemple, pris dans l'actualité, n'est pas isolé. L'introduction progressive de « bilan vert » dans les entreprises concerne les gestionnaires et les comptables. Le secteur des assurances est également très concerné. de même que les banques. On peut également évoquer les agriculteurs : les pratiques dites de « fertilisation raisonnée », par exemple, ne s'apparentent-elles pas à des techniques environnementales? Des secteurs traditionnels, faisant appel à une main d'oeuvre variée et abondante, sont touchés. Le bâtiment est une activité en prise directe sur l'environnement. Les matériaux choisis, l'organisation du chantier, l'insertion dans le paysage, le raccordement aux différentes sortes de réseaux, par la suite la maintenance et les consommations diverses, d'énergie et d'eau en particulier, sont autant d'approches de l'environnement dans le secteur du bâtiment. L'intégration dans les pratiques des professions concernées de savoir faire en environnement est une dynamique déjà bien engagée, et à laquelle participe le Conseil régional d'Ile-de-France, en menant une opération de démonstration à partir d'un lycée.

Un enjeu à tous les niveaux

On pourrait ainsi multiplier les exemples de professions ou de secteurs d'activité ou des compétences en environnement sont reconnues nécessaires. Il s'agit aussi bien de métiers hautement qualifiés que de situations plus modestes : citons les gardiens d'immeubles, amenés, dans les grands ensembles, à remplir une fonction de « veille » sur le patrimoine de la cité notamment sur les espaces extérieurs. Le cantonnier des communes rurales, l'élagueur des arbres d'alignement ou des arbres des parcs urbains, sont amenés à connaître le milieu sur lequel ils interviennent, pour respecter les périodes de reproduction de certaines espèces animales dans les fossés des chemins, pour les premiers, pour assurer le meilleur développement des arbres pour les seconds.

Les professionnels évoqués ci-dessus ne sont pas dans le secteur de l'environnement ; ils n'exercent pas un métier de l'environnement ; ils ne sont pas comptés parmi les emplois de l'environnement. Et pourtant l'environnement est présent dans leur profession, et une qualification spécifique est nécessaire. On peut même affirmer que l'environnement donne une coloration particulière à certaines de ces professions, et permet de les « requalifier ». Une demande de compétence se développe dans ces secteurs à laquelle il faut répondre par une formation adaptée à chaque cas.

Autre cas de figure, le responsable « environnement » dans une entreprise. Il s'agit bien d'un professionnel de l'environnement, mais quel est son profil ? C'est un cadre de l'entreprise, ayant exercé diverses responsabilités dans la production, la maintenance ou la sécurité, par exemple, et auquel une responsabilité nouvelle sera attribuée. Un recrutement extérieur sera exceptionnel, car les entreprises recherchent une personne qui connaît bien les rouages de l'entreprise, qui est connu et respecte dans les différents services qui la composent qui a donc de ce fait une bonne autorité. Mais ce cadre, d'origine technique ou administrative doit compléter sa formation et un effort dans ce domaine est donc nécessaire. Là encore, il s'agit de formation complémentaire, qui sera acquise en cours de vie professionnelle.

Une progression par l'environnement

Il est donc clair que les compétences en environnement sont appelées à se développer fortement au cours des prochaines années, mais sans susciter directement des nouveaux emplois dans l'environnement, ni même de nouveaux métiers. Il faut toutefois nuancer cette conclusion, car cette montée en puissance de la préoccupation « environnement » dans les différents secteurs d'activité se traduira inévitablement

par un recours accru à des spécialistes, consultants, ou experts auxquels le notaire, l'assureur, ou le responsable « environnement » d'une P.M.I. de 150 salariés feront appel pour répondre à des interrogations précises. C'est une demande indirecte qui se développera ainsi comme conséquence d'une progression de la compétence intégrée qui est la première à se développer.

Pour conclure, on peut affirmer que la progression régulière des considérations d'environnement dans les collectivités locales et dans les entreprises nécessite un apport de compétences nouvelles, mais à l'évidence plus par la formation complémentaire et continue que par la mise sur le marché de jeunes environnementalistes, dont les débouchés resteront modestes. L'environnement apportera souvent une dimension supplémentaire à une profession, indépendamment de son niveau de qualification. L'environnement apparaît ainsi comme un facteur de progression professionnelle et d'enrichissement des tâches.

Dominique BIDOÙ

**Agence régionale de l'environnement
et des nouvelles énergies d'Ile-de-France**